

## VILLEURBANNE

# Une famille de quatre enfants mise à l'abri au collège Jean-Macé

**Après avoir été hébergée grâce à la solidarité des parents d'élèves durant les deux semaines de vacances scolaires, cette famille avec ses quatre enfants se retrouvait à nouveau à la rue. Le collectif Jamais Sans Toit est de nouveau mobilisé pour qu'elle soit logée dignement.**

**E**n ce jour de rentrée scolaire, lundi 3 janvier 2022, le voisinage de l'école Jean-Zay et du collège Jean-Macé s'est mobilisé à nouveau pour les élèves sans abri de leurs établissements. Abrités pendant les vacances scolaires grâce à la solidarité des parents d'élèves, une famille de quatre enfants se retrouvait donc ce lundi à la rue.

**« Cette famille a des ressources et pourrait même se payer un logement, même petit »**

Le collectif Jamais Sans Toit, qui s'est emparé du dossier, demande que leur droit à l'hébergement inconditionnel soit appliqué : « Tous les recours possibles auprès des services de l'Etat ont été éprouvés et nous sommes donc contraints de mettre à l'abri cette famille dans les locaux du collège Jean-Macé », indique une militante du collectif. Qui ne comprend pas la décision de la Préfecture de ne pas accorder l'asile politique à cette famille, menacée dans son pays.

« C'est une famille qui fuit les

pressions politiques et qui n'est pas ici en France pour des raisons économiques. Le papa était cadre dans une société d'import-export,

dont la politique économique ne plaisait pas au pouvoir en place. Cette famille a des ressources et pourrait même se payer un logement, même petit. Mais les bailleurs ne veulent pas le lui attribuer au vu de leur situation administrative.

De plus, les parents sont très investis dans la scolarité de leurs enfants qui sont par ailleurs de bons, voire de brillants élèves. Une famille dont les compétences du père seraient utiles dans notre économie », indique le collectif Jamais Sans Toit.

D'autre part, il a été rappelé lors de la journée des droits de l'enfant, le 20 novembre dernier, que la scolarisation fait partie des droits humains les plus élémentaires. « Qui pourra prétendre que les enfants à

De notre correspondant Dominique CAIRON

Collectif Jamais Sans Toit Jean-Zay au collège Jean-Macé. Contact au 07 67 15 68 16.



C'est par cette banderole de soutien que le collectif a tenu à souligner sa solidarité envers cette famille sans solutions de logement. Photo Progrès/Collectif Jamais sans toit

la rue peuvent bénéficier d'une scolarité sereine ? » s'interroge le collectif.

**La maison de veille sociale cherche une solution pérenne**

Pendant ce temps, la maison de veille sociale cherche une solution pérenne pour cette famille, mais gère plus une pénurie de logements que de solutions rapides et efficaces. « Il faudra sans doute un peu de patience et faire pression par des manifestations pour qu'une solution soit trouvée » selon le groupe.

Heureusement, cette famille peut compter sur les proches restés aux pays, qui les aident financièrement.



Une banderole de soutien a été mise en place dès la rentrée de lundi 3 janvier au collège Jean-Macé. Photo Progrès/Collectif Jamais sans toit

## VILLEURBANNE

## Santé mentale : ouverture de nouveaux points d'accueil pour jeunes et adultes

**Face au nombre croissant de demandes de prise en charge psychologique, la ville de Villeurbanne se mobilise en ouvrant de nouveaux points d'accueil et d'écoute pour les jeunes et les adultes.**

**A**ccélérateur de situations d'angoisse, de stress et d'anxiété chez certains jeunes et adultes, la crise sanitaire oblige les acteurs de la Santé mentale à se réorganiser. La Ville de Villeurbanne, qui porte des « ambitions fortes pour la santé des Villeurbannais » n'échappe pas à la règle et se mobilise également pour répondre au nombre croissant de demandes de prises en charge psychologique.

Ainsi, de nouveaux points d'accueil et d'écoute seront ouverts pour les jeunes et les adultes.

**■ Un psychologue pour les 12-25 ans**

Pour les adultes (plus de 25 ans), des consultations gratuites, assurées par une psychologue, auront lieu à la Maison des services pu-



Un point d'accueil jeunes se trouve à la Maison des services publics des Buers. Photo archives Progrès/Laurence LOISON

**■ Les points d'accueil jeunes**

Quartier du Tonkin : les mercredis de 14 à 17 heures à la Maison des services publics au 4, allée Henri-George-Clouzot, dalle des Samouraïs.

Quartier des Buers : les vendredis de 9 à 12 heures et de 13 à 17 heures à la Maison des services publics au 52, rue du 8-Mai-1945.

Quartier Saint-Jean : les mercredis de 9 à 12 heures à la Maison des services publics au 30, rue Saint-Jean. Et les mercredis de 14 à 18 heures au Centre d'animation, 11 petite rue du Roulet.

Quartier des Brosses : les vendredis de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures à la Maison des Brosses, 41 rue Nicolas-Garnier.

Gratte-Ciel : du lundi au vendredi de 9 à 18 heures à la Direction de la santé publique, 27, rue Paul-Verlaine.

Prise de rendez-vous par téléphone au 04 78 03 67 73.

**■ Les points d'accueil adultes**

Quartier du Tonkin : les jeudis de 13 h 30 à 17 heures à la Maison des services publics, 4, allée Henri-Georges-Clouzot, dalle des Samouraïs.

Quartier Saint-Jean : les vendredis de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures à la Maison des services publics, 30, rue Saint-Jean.

Quartier Monod-Baratin : les lundis de 13 h 30 à 17 heures au Centre social de Cusset, 87-89 rue Pierre-Voyant.

Prise de rendez-vous par téléphone au 07 88 38 02 78 ou par mail : point.accueil.ecoute.adultes@mairie-villeurbanne.fr